


SARACEN

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.....	2
1.1. Identificateur du produit	2
1.2. Utilisation identifiées	2
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	2
1.4. N° d'appel d'urgence.....	2
2. IDENTIFICATION DES DANGERS	3
2.1. Classification du mélange	3
2.2. Eléments d'étiquetage	3
2.3. Autres risques	4
3. COMPOSITION	4
3.1. Mélanges.....	4
4. PREMIERS SECOURS	5
4.1. Description des premiers secours.....	5
4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés	5
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.	5
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	5
5.1. Moyens d'extinction.....	5
5.2. Dangers particuliers résultant du mélange	5
5.3. Conseil aux pompiers	5
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL.....	6
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	6
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.....	6
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	6
6.4. Références aux autres sections.....	6
7. MANIPULATION ET STOCKAGE	6
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	6
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.....	6
7.3. Utilisation finale particulière	6
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	7
8.1. Paramètres de contrôle.....	7
8.2. Contrôles de l'exposition	7
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	8
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	8
9.2. Autres informations	8
10. STABILITE ET REACTIVITE	8
10.1. Réactivité	8
10.2. Stabilité	8
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	8
10.4. Conditions à éviter	8
10.5. Matières incompatibles	8
10.6. Produits de décomposition dangereux	8
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	9
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	9
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	10
12.1. Toxicité	10
12.2. Persistance et dégradabilité.....	10
12.3. Potentiel de bioaccumulation	10
12.4. Mobilité dans le sol.....	10
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	10
12.6. Autres aspects néfastes.....	10

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	10
13.1. Méthodes de traitement des déchets	10
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	11
14.1. No ONU	11
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	11
14.3. Classe de danger concernant le transport	11
14.4. Groupe d'emballage	11
14.5. Dangers pour l'environnement	11
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	11
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	11
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	11
15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	11
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	11
15.3. Autres prescriptions	11
16. AUTRES INFORMATIONS	12

Liste des abréviations : disponible en dernière page.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE	
<p>1.1. Identificateur du produit</p> <p>1.2. Utilisation identifiées</p> <p>1.3. Renseignements concernant le fournisseur</p> <p>1.4. N° d'appel d'urgence</p>	<p>SARACEN</p> <p>Herbicide</p> <p>CHEMINOVA AGRO FRANCE 19 Bd Eugène DERUELLE 69003 LYON Tel 04 37 23 65 70 Fax 04 76 71 08 46 cheminova@cheminova.com</p> <p>Centre antipoison : <u>Paris</u> : 01.40.05.48.48 <u>Lyon</u> : 04.72.11.69.11 <u>Marseille</u> : 04.91.75.25.25 <u>Lille</u> : 03.25.81.28.22</p> <p>Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi</p>
<p>N</p>  <p>Dangereux pour l'environnement</p>	

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification DPD du produit N, R50/53
selon la Directive 1999/45/EC

Classification CLP du produit Risques pour l'environnement aquatique: Aigus, cat. 1 (H400);
selon le règlement 1272/2008 chroniques, cat.1 (H410)

Classification OMS du produit Classe U (Risque aigu peu probable dans les conditions normales
Recommandations de classification d'utilisation).
2009

Dangers pour la santé Aucun effet néfaste sur la santé n'est attendu. L'empoisonnement est
peu probable à moins d'une très importante ingestion.

Dangers pour l'environnement Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. Eléments d'étiquetage *selon la Directive 1999/45/EC*

Symbole des risques



N - Dangereux pour
l'environnement

Phrases R	R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrases S	S2 Conserver hors de portée des enfants. S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. S57 Utiliser un moyen de confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu environnant. S60 Eliminer le produit et le récipient comme un déchet dangereux. S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.
Phrase(s) SP	SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes). SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
Autres mentions	Pour éviter tout risque pour l'homme et l'environnement, suivre les instructions d'utilisation. Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut provoquer une réaction allergique.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.2. Élément d'étiquetage (suite)

Selon le règlement CE 1272/2008

Identificateur du produit SARACEN

Pictogramme de risque



Mention d'avertissement Attention

Phrases de risque

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrase de risque supplémentaire

EUH208 Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut provoquer une réaction allergique.

EUH401 Pour éviter tout risque pour l'homme et l'environnement, suivre les instructions d'utilisation.

Phrase supplémentaire pour l'utilisation finale du produit phytopharmaceutique

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Conseil de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales

2.3. Autres risques

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION

3.1. Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.CAS	Classement DSD	Classement CLP	[%]
Florasulam	145701-23-1	N;R50/53	H400: Risques environnement aquatique aigus cat.1 H411 : Risques environnement aquatique chroniques cat. 1	5 %
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	Xn;R22 Xi;R38, R41 R43 N;R50	H302: Tox. aigüe cat.4 H315: Irritat° cutanée cat.2 H317: Sensi° cutanée cat.2 H318: Lésions oculaires cat.1 H400: Risques environnement aquatique aigus cat.1	0,02 %

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement.

Contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

Ingestion: Aucun traitement médical d'urgence nécessaire.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

À l'exception des informations présentées au paragraphe Description de la section «Premiers secours» (ci-dessus) et des indications concernant les soins médicaux immédiats à apporter, ainsi que le traitement spécial nécessaire (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun autre effet ne sont envisagés.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Ce produit ne brûle pas. Lorsqu'il est exposé au feu provenant d'une autre source, utiliser un agent extincteur adéquat pour ce type de feu.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Produits de combustion dangereux: Certains composants de ce produit peuvent se décomposer au cours d'un incendie. La fumée peut contenir des composants non identifiés qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion dangereux peuvent comprendre des produits à l'état de trace tels que: Oxydes de soufre. Oxydes d'azote. Halogénures d'hydrogène.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: S'il y a exposition à un feu provenant d'une autre source et que l'eau s'est évaporée, une exposition à des températures élevées peut provoquer des fumées toxiques.

5.3. Conseil aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Ce produit ne brûle pas. Combattre l'incendie pour les autres produits qui brûlent. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Observer toutes les précautions de protection et de sécurité lors du nettoyage des déversements. Selon la gravité du déversement, cela peut inclure le port de lunettes ou un masque, des gants, des bottes et des vêtements résistants aux produits chimiques. Pour les détails concernant la protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides doivent toujours être disponibles pour collecter les déversements accidentels. Réduire ^{et/ou} éviter la formation de poussière aéroportée. Eviter que le liquide répandu et les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le produit avec une matière absorbante inerte tel qu'un liant universel, de la bentonite ou d'autres argiles absorbantes et stocker dans des récipient fermés et étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en toute sécurité, conformément aux réglementations locales. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau.

6.4. Références aux autres sections

Pour la lutte contre les incendies, voir paragraphe 5.
Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Les gaz générés doivent être filtrés ou traités. Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8. Pour son utilisation en tant que pesticide, se référer à l'étiquette. Si celle-ci est manquante, se référer à la section 8 de cette Fiche De Sécurité.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage. Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec, à l'abri de la lumière et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de tout personnel non-autorisé, enfants et animaux.

7.3. Utilisation finale particulière

Ce produit est homologué en tant que pesticide et ne peut être utilisé que pour les usages et dans les conditions de son homologation.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition A notre connaissance, aucune limite d'exposition n'a été déterminée pour la propyzamide. Toutefois, des valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

Florasulam DNEL, 1 mg/kg pc/jour
systémique
PNEC, aquatique 62 ng/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Si le produit est utilisé dans un système fermé, le port de l'équipement de protection personnel n'est pas nécessaire. Ce qui suit est destiné à d'autres situations, lorsque l'utilisation d'un système clos n'est pas possible, ou quand il est nécessaire d'ouvrir le système. Prendre connaissance de la nécessité de disposer d'un équipement ou d'un système de canalisation sécurisé avant ouverture du produit. Les précautions ci-dessous concernent la manipulation du produit non-dilué et la préparation de la bouillie mais peuvent également être suivies lors de l'application de la bouillie.

Tenir les personnes non protégées et les enfants à distance de la zone de travail.

Après les travaux, retirer tous les vêtements de travail et les chaussures. Se doucher à l'eau et au savon. Ne porter que des vêtements propres, non souillés, en quittant son travail. Ne pas porter de vêtements souillés.

Protection respiratoire L'exposition à des particules aériennes est peu probable en cas d'utilisation normale du produit. Cependant, en cas de production d'une épaisse vapeur ou brouillard, il est conseillé de porter des équipements de protection respiratoire approuvé avec un type de filtre universel, y compris filtre à particules.

Protection des mains Porter des gants résistants aux produits chimiques. Avant de retirer ses gants, les laver à l'eau et au savon.

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité sur la zone de travail lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau Porter une combinaison ou vêtement appropriés, résistant aux produits chimiques et couvrant la totalité du corps.

Dans la majorité des cas où l'exposition ne peut être évité durant une durée limitée, un pantalon imperméable et un tablier résistant aux produits chimiques ou un équipement de protection individuelle sera suffisant. Les équipements de protection individuelle doivent être jetés après usage en cas de contamination. En cas d'exposition prolongée, le port d'une combinaison laminée peut être requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique / Aspect	Liquide opaque
Couleur	Blanche
Odeur	Odeur de pétrole
Seuil olfactif	Non disponible
pH	4,04 à 25°C (non dilué) et 4,4 à 25°C (solution aqueuse 1%)
Température de fusion	Inférieure à 0°C
Point d'ébullition	Non disponible
Point éclair	>66°C
Taux d'évaporation	Non disponible
Viscosité	1048 mPa.s à 20°C 897 mPa.s à 40°C Non applicable (produit liquide)
Température d'inflammation	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Florasulam : $6,55 \times 10^{-5}$ Pa à 25°C
Pression de vapeur	1,040 g/ml
Densité relative	Solubilité du Florasulam , à 20°C, dans :
Solubilités	acetone 96 g/l dichloromethane 5,6 g/l methanol 8,4 g/l éthyl acétate 16 g/l n-octanol 0,16 g/l p-xylène 0,19 g/l n-heptane 0,036 g/l eau 0,027 g/l, pH 4 4,8 g/l, pH 7 49 g/l, pH 9
Coefficient de partage n-octanol/eau	Florasulam : $\log K_{ow} = 1,11$ (pH 3 et 25°C) ; -1,10 (pH 7 et 25°C) ; -1,79 (pH 10 et 25°C)
Température d'auto-inflammation	> 600°C
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant

9.2. Autres informations

Miscibilité Le produit est émulsionnable dans l'eau.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	A notre connaissance, aucune réaction particulière n'est attendue.
10.2. Stabilité	Le produit est stable à température ambiante.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
10.4. Conditions à éviter	L'échauffement du produit peut entraîner la production de vapeurs irritantes et nocives.
10.5. Matières incompatibles	Aucune matière incompatible connue.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Se référer au sous-paragraphe 5.2.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (Produit)

Le produit n'est pas considéré comme nocif par inhalation, ingestion ou contact avec la peau. Cependant, il doit être manipulé avec soin, comme tout produit chimique. La toxicité aiguë du produit est estimée :

* **par ingestion (rat)** DL₅₀: > 2000 mg/kg (méthode OCDE 425)

* **par contact cutané (rat)** DL₅₀ : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)

* **par inhalation (rat)** CL₅₀ : > 5,07 mg/l/4h (méthode OCDE 403)

Irritation de la peau Le produit n'est pas irritant pour la peau (méthode OCDE 404).

Irritation des yeux Le produit n'est pas irritant pour les yeux (méthode OCDE 405).

Sensibilisation cutanée Le produit est non-sensibilisant (méthode OCDE 429). Cependant, il contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, qui est un sensibilisateur allergique.

Risque par aspiration Le produit ne présente pas de risque par aspiration.

Toxicité chronique (Florasulam)

Effet mutagène Non mutagène dans l'étude réalisée avec le hamster chinois.

Cancérogénicité Aucune indication d'effets cancérogène n'ont été trouvés chez le rat et la souris (méthode OCDE 453 et méthode UE B).

Toxicité pour la reproduction Aucun effet sur la fertilité n'a été décelé pour le florasulam (méthode OCDE 416). Aucun effet tératogène n'a été mis en évidence chez le rat ou le lapin (méthode OCDE 414).

STOT - Exposition unique A notre connaissance, aucun effet spécifique n'a été observé après une exposition unique.

STOT - Expositions répétées

Organe cible = le foie

Symptômes/effets aigus et différés DMENO: 500 mg/kg pc/jour dans une étude de 90 jours chez le rat.

Une légère irritation peut se développer.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES


12.1. Toxicité	<p>Le produit est un herbicide ; il est donc considéré comme toxique pour les plantes. Il est nocif pour les poissons et les daphnies. Il n'est pas considéré comme nocif pour les oiseaux, les insectes et les macro-organismes du sol.</p> <p><u>Poissons</u> Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) CL₅₀, 96 h : > 2100 mg/l</p> <p><u>Invertébrés</u> Daphnies (<i>Daphnia magna</i>), CE₅₀, 48 h : > 2100 mg/l</p> <p><u>Algues</u> Algues vertes (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>), CE₅₀, 72h : 5,6 mg/l</p> <p><u>Plantes</u> Lentilles d'eau (<i>Lemna gibba</i>), CE₅₀, 7 jours : 0,055 mg/l</p> <p><u>Vers de terre</u> <i>Eisinia foetida foetida</i>, CL₅₀, 14 jours : > 1000 mg/kg sol sec</p> <p><u>Abeilles</u> Abeilles (<i>Apis mellifera</i>), 48h, DL_{50, contact} : > 2100 µg/abeille DL_{50, oral} : > 1900 µg/abeille</p>
12.2. Persistence et dégradabilité	<p>Le florasulam n'est pas facilement biodégradable. Il n'est pas persistant dans les sols aérobiques ou dans les milieux aquatiques mais il se dégrade en son métabolite majeur le N-(2,6-difluorophényl)-8-fluoro-5-hydroxy[1,2,4]triazolo[1,5-c]pyrimidine-2-sulfonamide. Celui-ci est à son tour lentement dégradé dans le sol voir même stable dans certains milieux aquatiques, et encore plus mobile que le florasulam dans le sol. La demi-vie du florasulam varie de 2 à 18 jours dans les sols aérobiques.</p>
12.3. Potentiel de bioaccumulation	<p>Se référer à la section 9 pour le coefficient de partage n octanol/eau. Le facteur de bioconcentration (BCF) du florasulam est < 2,21.</p>
12.4. Mobilité dans le sol	<p>Le florasulam est mobile dans le sol dans des conditions normales.</p>
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	<p>Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.</p>
12.6. Autres aspects néfastes	<p>Aucun autre risque pertinent sur l'environnement n'est connu.</p>

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets	<p><i>Produit</i> Ne pas jeter les déchets à l'égout. Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.</p> <p><i>Emballages contaminés</i> Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.</p> <p><i>Code d'élimination des déchets</i> 020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses</p>
---	--

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

14.1. No ONU	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Florsaulam)
14.3. Classe de danger concernant le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	
14.5. Dangers pour l'environnement	III
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Ne pas déverser dans l'environnement (polluant marin).
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée.
15.3. Autres prescriptions	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12) Protection des travailleurs : réglementation française Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O. Prévention médicale : Code du travail - article R 234.9 et 10 (femmes) - article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs) - articles R 231-35 et 38 (formation) Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire) Délai de réentrée : 6 heures. Protection de l'environnement Installations classées (ICPE) : code de l'environnement livre V titre I Stockage - Rubrique des ICPE (France) : fonction du produit 1172

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : SARACEN

Page 12 sur 12

16. AUTRES INFORMATIONS

Changement à noter dans les fiches de sécurité Nouvelle fiche de sécurité

Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

Phrases de risque
selon la Directive 1999/45/EC

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de risque
selon le règlement CE 1272/2008

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils à suivre Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Liste des abréviations

CAS Chemical Abstracts Service	MARPOL Ensemble des règles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour la prévention de la pollution maritime
CE ₅₀ 50% Concentration induisant un effet	n.s.a. Non spécifié ailleurs
CL ₅₀ 50% Concentration létale	OCDE Organisation de Coopération et de Développement Economiques
CLP Classification, Labelling and Packaging	OMS Organisation Mondiale de la Santé
DL ₅₀ 50% Dose létale	PBT Persistant, Bioaccumulatif, Toxique
DPD Dangerous Preparations Directive	Phrases R Phrases de risque
DMENO Dose Minimale avec Effet Nocif Observé	PNEC Predicted No Effect Concentration
DNEL Derived No Effect Level	Phrases S Phrases de sécurité
DSD Dangerous Substance Directive	Phrases SP Phrases de précaution de sécurité
EC ou CE Communauté Européenne	SC Suspension Concentrée
EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	STOT Toxicité Spécifique des Organes Cibles
IBC Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques	vPvB très Persistant, très Bioaccumulatif
ICPE Installations Classées pour la protection de l'environnement	